

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le deux du mois de février à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune d'Olloix, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MARC-CHANDEZE, Maire.

Présents : Philippe MARC-CHANDEZE, Dominique FUSY, Jos SMORENBURG, Claudette CHAFSEY, Alain HERITIER, Alexandra DUSSABY, Myrtille FERRE, Sandrine KOZAN, Isabelle TRIPEAU, Béatrice BELLARD.

Absent : Thomas LAFONT a donné son pouvoir à Philippe MARC-CHANDEZE

M FUSY Dominique est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal du 17 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

1. Projet « Tente Rouge »

Ce regroupement de femmes cherche un lieu fixe pour se réunir. « Tente Rouge » est un cercle de paroles destiné aux femmes. Pour le moment, elles n'ont pas encore créé d'association, mais si elles parviennent à s'installer sur la commune d'Olloix, ce sera chose faite.

Elles sollicitent la commune afin d'étudier les conditions pour occuper la maison « Constantin ».

La question sur la conformité du local et le type de bail se pose. On pourrait aussi leur proposer le local de l'ancienne forge.

Tous les conseillers sont d'accords sur le principe d'accueillir cette association, mais il faut, au préalable, s'assurer de la possibilité de louer un des deux locaux en l'état.

2. Prêts chantier du RIS

Il a été décidé à l'unanimité des conseillers de choisir les offres de prêts (à taux fixe) faites par la Caisse d'Epargne.

Travaux « Assainissement »

55 000€ sur 20 ans à 2,20 %. Coût du prêt : 13 133€. Frais de dossier : 110€. Annuité de 3 407 €
Prêt relais (TVA) de 25 000 € sur 2 ans à 1,25 %. Coût du prêt 625 €

Travaux « Eau pluviale » :

83 000€ sur 15 ans à 2,00 %. Coût du prêt : 13 277€. Frais de dossier : 166 €. Annuité de 6 418 €
Prêt relais (TVA) de 16 000 sur 2 ans à 1,25 %. Coût du prêt 400 €

3. Communauté de communes

Un projet de réorganisation et de redécoupage des communautés de communes verra le jour d'ici fin 2017. Le but est, entre autre, d'avoir une entité de plus de 20 000 habitants (seuil encore pas définitivement arrêté). La Communauté de communes « Les Cheires » est par conséquent concernée. Une hypothèse est avancée pour un regroupement avec la Communauté de communes de Gergovie Val d'Allier.

Le conseil municipal de la commune d'Olloix doit prendre une délibération sur la création d'un service unifié permettant de mettre en œuvre la nouvelle réglementation du droit des sols, à partir du 01/07/2015. Cette disposition est votée à l'unanimité des conseillers.

4. EPF SMAF

Le conseil municipal de la commune d'Olloix doit prendre une délibération sur l'adhésion de la Communauté de commune de « Entre Allier et Bois Noirs », la commune de St Pierre La Bourlhonne et le SIVU « Assainissement des Bords de Sioule » à l'EPF/Smaf, conformément aux statuts de cet organisme.

Ces demandes d'adhésions sont approuvées à l'unanimité des conseillers.

5. Maitrise d'œuvre des travaux supplémentaires au chantier du RIS

Lors du conseil municipale du 17 décembre 2014, les conseillés avaient souhaité se dispenser des services d'un cabinet d'étude pour les travaux supplémentaires du RIS d'un montant de 36 570 €.

Il s'avère que les règles d'achats de prestation d'avenants de travaux supérieurs à 15 000 € nous obligent à solliciter une prestation de maitrise d'œuvre.

C'est donc le cabinet d'études EGIS qui réalisera la prestation pour un coût de 3 254,73 €.

Cette disposition est votée à l'unanimité des conseillers.

6. Divers

- Fiches fleuries :

Alain HERITIER et Claudette CHAFSEY se chargent de déterminer où il serait possible de remplacer des espaces verts, jusqu'à présent tondus, par des friches fleuries.

Ils s'informeront aussi des conditions d'ensemencement.

- Nichoirs :

Les nichoirs sont réalisés par les enfants dans le cadre des T.A.P. Il est prévu qu'ils soient remis à la L.P.O.

Alexandra DUSSABY s'informerera des conditions pour qu'ils puissent être proposés à la vente aux Olloisiens.

- Epaves de voitures :

Myrtille FERRE se charge de contacter des casses de voitures agréées pour voir les conditions d'enlèvements des carcasses de voitures, en domaine privé ou sur le domaine public.

- Achat et installation d'une table de ping-pong en béton

Claudette CHAFSEY, Sandrine KOZAN et Béatrice BELLARD se chargent de faire réaliser un devis pour l'achat d'une table de ping-pong en béton (legs Mme LABONNE) et de déterminer l'endroit où cette table pourrait être installée.

- SIVOS

Alexandra DUSSABY fait un point sur le SIVOS et évoque les problèmes de rémunération du personnel qui avec l'annualisation du temps de travail a constaté une diminution de son traitement. Un réajustement des heures travaillées sera effectué afin qu'il ne subisse pas de perte de salaire.

Le SIVOS a pris la décision de ne plus apporter son aide financière à l'Ecole Privée Ste Cécile de St Amant Tallende. Cette disposition est votée à l'unanimité des conseillers.

- ALSH

Alexandra DUSSABY fait remonter les difficultés que rencontre l'ASLH pour sa gestion.

En effet, cet organisme est géré par des bénévoles et ceux-ci souhaiteraient que cette compétence soit reprise par la Communauté de Communes.

- Maison de la Monne

La DSP vient d'être signée entre la Communauté de Communes et les nouveaux gérants.
C'est M et Mme FRANCOIS qui deviendront les nouveaux gérants de la Maison de la Monne

- Camping d'Olloix

Les conseillers sont tous d'accords sur le principe que ce soit Claudette CHAFSEY qui assure la gestion du camping.